

Type Diplôme : Master M1 & M2

COMPOSANTE	ELMI	ELMI_Antenne
MENTION	Gestion des ressources humaines	
CODE DIPLÔME	JMGRH18	
Session M1	Session Unique	
Session M2	Session Unique	
Régime d'inscription	Initiale Hors-Apprentissage / Formation Continue / Formation Permanente	Contrat d'Apprentissage/ Contrat de Professionalisation

Parcours Type en Master 1		Parcours Type en Master 2	
Conseil en Organisation et Développement RH		Conseil en Organisation et Développement RH	
Heures Maquette Année 1	Heures Valorisées Année 1	Heures Maquette Année 2	Heures Valorisées Année 2
640	157,5	609	579

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Chaque UE est définitivement acquise dès lors que l'étudiant(e) y a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20). Au sein de chaque UE, il y a compensation entre les ECU.

Obtention du Semestre

Chaque semestre du master est validé dès lors que l'étudiant(e) a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20). Au cours de chaque semestre, il y a compensation entre les UE.

Obtention de l'Année

Chaque année de master est obtenue dès lors que l'étudiant(e) a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20). Il n'y a pas de compensation entre les deux semestres pour obtenir l'année.

Note éliminatoire/ Note seuil

Note inférieure à 10/20 au mémoire

REDOUBLEMENT

Le redoublement n'est pas autorisé sauf décision contraire du jury de délibération des notes et résultats du diplôme.

Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

